2 Z 8 49

LE

MUSÉE SOCIAL

MÉMOIRES & DOCUMENTS

SUPPLÉMENT AUX ANNALES

ANNÉE 1910

4° R
1549

PARIS
ARTHUR ROUSSEAU, ÉDITEUR
14, RUE SOUFFLOT ET RUE TOULLIER, 13
1910

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

Table sommaire

Pages

1. **René Gonnard.** — *Les communautés paysannes en Croatie et Slavonie* 1
2. **Commandant Reynaud.** — *Une enquête à Péramos* 29
3. **Henri Cavaillès.** — *L'Association pastorale dans les Pyrénées* . . 45
4. *Emile Cheysson.* — *Sa vie et son œuvre* 81
5. **René Valran.** — *L'Association moderne chez les Tunisiens musulmans* 175
6. **Commandant Reynaud.** — *La colonie italienne d'Homécourt* . . 205
7. **A. Pavlovsky.** — *La situation économique de la République Argentine* 217
8. **Louis Varlez.** — *L'Assurance-chômage en Belgique* 261
9. **W.-F. Willoughby.** — *Le mouvement en faveur des espaces libres et l'esthétique urbaine aux États-Unis* 293
10. **Commandant Reynaud.** — *Une famille, un village, un marché dans le Rif* 317
11. **Georges-Risler.** — *Les espaces libres dans les grandes villes et les Cités-jardins* 349
12. **Paul Louis.** — *Le mouvement syndical danois* 405
13. **Hébrard de Villeneuve.**— *L'assistance aux étrangers au Congrès de Copenhague* 429

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE IMPRIMÉS

Le Musée Social

L'ASSOCIATION MODERNE

chez les Tunisiens Musulmans

Le XX^e^ siècle voit se former en Tunisie, parmi les indigènes musulmans, à côté des confréries religieuses et des corporations d'artisans qui datent des premiers siècles de l'Islam, des associations qui sont empreintes des caractères de la science moderne. On dirait, comme on l'a vu dans les civilisations antiques des États méditerranéens, un péristyle qui se juxtapose à un atrium. Voilà le fait embrassé dans son ensemble vraiment original par la comparaison de ce qui naît ou se transforme avec ce qui demeure ou passe ; voilà ce qui ressort à un premier examen pour l'observateur qui est admis à l'honneur de pénétrer dans les réunions de la classe indigène où l'on pense et où l'on cause, où l'on étudie la France et où l'on cherche en toute conscience et avec une touchante déférence à lui témoigner de la confiance et de l'attachement en s'inspirant de ses exemples et de ses conseils.

Reconnaître et classer les divers types de l'association moderne chez les Tunisiens musulmans, d'après un tableau méthodique de l'état actuel où apparaissent les diverses institutions ; rechercher et préciser les tendances d'un mouvement dont le levier réside dans un instinct vital perpétué par la tradition coranique, telle nous semble la voie d'investigation la plus sûre pour marquer en traits concrets et suggestifs l'évolution de l'idée et du phénomène de la solidarité dans une civilisation qui, avec notre aide et sous nos yeux, s'oriente vers une forme nouvelle et supérieure de l'existence.

Cette enquête fut moins livresque que vivante ; nous n'avons

guère de documents à offrir pour enrichir les collections du Musée social ; les associations que nous essayons de décrire n'ont point encore d'histoire, et elles ne pourraient, pour le moment du moins, en avoir ; elles sont nées avec le siècle ; leur apparition signale une ère nouvelle. Si jeunes, elles n'ont point assez d'années pour avoir des archives ; elles n'ont pour le moment que des statuts et des comptes. Encore, ces statuts ne sont-ils point définitifs et ces comptes, comme les statuts de certaines sociétés, ne sont-ils point d'une lecture accessible au chercheur même le plus discret et le plus courtois. Ce n'est donc point à la lettre ni au chiffre qu'il faut s'en rapporter pour juger de l'œuvre ; c'est aux observations de ceux qui l'ont fondée et qui la dirigent qu'il convient de se référer ; dans leurs entretiens, quelquefois dans leurs épanchements, on sent l'esprit qui anime l'institution et, par elle, le mouvement général ; on prévoit les phases que le phénomène social est capable de parcourir.

A interroger ces sources orales, les seules qui dans de telles circonstances s'offrent à l'enquêteur, il y a certes quelque péril pour la vérité historique. Avons-nous assez résisté à la tentation de substituer nos propres suggestions à la réalité des faits ? Nous osons répondre de la sincérité de nos efforts ; nous craignons d'assurer la certitude des résultats vers lesquels ils ont tendu. En toute probité, nous avons cru devoir en faire au préalable au lecteur la déclaration nette et franche.

Les associations de type moderne qu'il nous a été donné d'étudier chez les tunisiens musulmans nous semblent de nature à se répartir dans les classes suivantes :

1° Associations à caractère *éducatif*.

2° Associations à caractère *économique*.

3° Associations à caractère *humanitaire*.

Associations à caractère éducatif.

Ces associations doivent être classées en distinguant d'après l'élément social auquel elles s'adressent, et en considérant au premier rang celle qui est l'inspiratrice et la génératrice des autres. Ce sont la *Khaldounia*, *la Sadikia*, *la Naceria*.

La Khaldounia (1).

Compléter et moderniser l'enseignement supérieur donné à

(1) Fondée en 1895 sur la proposition du colonel Rebillet et avec les encouragements de M. le Résident général René Millet.

la Grande Mosquée ou Mosquée de l'Olivier, telle est la pensée initiatrice et directrice de la Khaldounia.

La Grande Mosquée professe un programme théologique, suit la méthode scholastique ; au seuil du xx^e^ siècle, elle reste une université coranique, ce qu'étaient au moyen âge les universités musulmanes ; elle personnifie l'autorité dogmatique, elle continue la tradition du *magister dixit*. Ces constatations ne contiennent aucune insinuation qui tendrait à diminuer devant l'histoire et devant les contemporains les bienfaits que ces universités ont apportés aux sociétés féodales et guerrières où le cliquetis des armes fut souvent atténué et l'humeur batailleuse contenue par la parole sereine et calmante du sage, de l'homme d'étude et de paix ; avancer qu'elles semblent aujourd'hui d'un autre âge, c'est reconnaître les services qu'elles ont rendus dans le temps et ce n'est point nier qu'elles ne renferment encore dans leur essence et sous certaines conditions, l'adaptation, le pouvoir d'être encore utiles à leurs contemporains ; c'est le sentiment sincère des Tunisiens éclairés et judicieux que leurs croyances tiennent attachés à l'Islam sans amortir leurs inclinations intimes vers la science.

Où cette adaptation pouvait-elle s'effectuer sans heurt, sans froissement ? Dans la Mosquée ? Nul de ceux qui savent la fidélité des disciples à la doctrine du prophète ne pouvait et ne devait y songer. En dehors de la Mosquée ? Là seul le champ était libre. Encore une précaution était-elle nécessaire. Pour que l'enseignement supérieur musulman reçût une adaptation féconde et durable, il fallait respecter et les droits de la tradition et les droits du progrès : l'institution qui symboliserait la tradition demeurerait intacte et intangible sur son assise pendant que s'élèverait en face d'elle, à ses côtés, mais non contre elle l'institution qui symboliserait le progrès. L'adaptation se ferait non par superposition, ce qui pourrait signifier conquête et domination d'une puissance sur l'autre, mais par juxtaposition ce qui signifierait collaboration possible par une interpénétration éventuelle. Telle est la véritable destination de la Khaldounia.

Accueillie avec faveur par le gouvernement du protectorat, elle est due à l'initiative d'un groupement de Tunisiens qui ont fait leurs études en France, pour la plupart des études juridiques, ou qui ont parcouru dans nos établissements scolaires le cycle complet des études secondaires ou des études primaires

Cette association est soutenue par une subvention de la Djeimmaâ des Habous et par les cotisations de ses membres.

Les professeurs sont rétribués, les cours sont gratuits ; les heures d'enseignement sont fixées en dehors de l'horaire qui est pratiqué par la Grande Mosquée ; les cours ont lieu, en général, vers 4 heures de l'après-midi. Ils sont donnés en langue arabe ; deux d'entre eux sont réservés par semaine à la langue française. Les matières comprises au programme sont la géométrie, l'histoire naturelle, la géographie et l'histoire générales. Pour illustrer les leçons, l'association a pourvu l'Université moderne de collections de cartes empruntées à la série Vidal de la Blache, la carte muette a été utilisée pour la transcription des lieux en langue arabe. La salle d'histoire naturelle est pourvue d'une collection complète de tableaux spéciaux. Pour la préparation des leçons ou des travaux, une bibliothèque a été créée, elle reste ouverte entre les heures des cours ; elle contient, outre les collections importantes pour les Orientalistes, de nombreuses traductions en arabe d'ouvrages de la littérature contemporaine.

Les étudiants (1) qui suivent les cours de ce double enseignement appartiennent à la bourgeoisie tunisienne ; au sortir de la Grande Mosquée et de la Khaldounia, ils entrent dans l'administration locale ou embrassent des carrières libérales, entrant dans le notariat, au barreau. Initiés à la science contemporaine, ils se rendent en France et se font inscrire dans l'Université ; ils suivent de préférence les cours des écoles de droit, poussés par leur désir de connaître la civilisation française, nourrissant l'espoir de s'assurer une fonction publique par l'obtention d'un diplôme universitaire et servis par leur aptitude naturelle à l'analyse des textes, où s'exerce à plaisir et avec succès leur instinctive subtilité. C'est à cette discipline commencée par l'Université musulmane et affermie par l'Université métropolitaine que se forme une société de transition personnifiée par la « Jeune Tunisie ». Par sa destination et par ses résultats la Khaldounia apparaît comme le laboratoire où se sélectionne une élite intellectuelle d'esprit moderne choisie dans la population musulmane : par une association qui se fortifie chaque année sur les bancs des étudiants, autour de la chaire d'un maître

(1) Environ 200.

épris des méthodes contemporaines et de l'idée française, cette institution prépare de nouvelles classes dirigeantes, des collaborateurs plus capables de comprendre et de seconder le Protectorat auprès de leurs coreligionnaires ; c'est un agent d'évolution intellectuelle et de médiation sociale.

La Sadikia.

Ce groupement s'est constitué entre les anciens élèves du collège Sadiki, fondation de Khereddine. Son but n'est point seulement de resserrer les liens de fraternité entre élèves d'un même établissement d'instruction, suivant la formule nouvelle, c'est de réunir pour conserver, développer entre ceux qui ont reçu au collège une même culture, le goût de l'étude, la curiosité scientifique et, au premier rang de toutes les préoccupations, l'intelligence et le culte de la civilisation française. C'est là un des traits les plus originaux de cette institution. Voilà pourquoi elle a organisé pendant le semestre d'hiver, au siège même de l'association, des conférences régulières en langue française pour la plupart exposées par des conférenciers français, et le plus souvent sur les sujets d'actualité qui saisissent le plus l'opinion publique. Ces conférences s'adressent à la jeunesse tunisienne, à cette fraction qui déjà a suivi ou qui suit encore les cours de la Khaldounia, à celle qui représente la bourgeoisie lettrée : cent, cent cinquante personnes se rendent avec assiduité à ces réunions auxquelles prennent souvent part des personnalités de la colonie.

Les conférenciers sont des Tunisiens du barreau, du corps des interprètes judiciaires, de la presse musulmane ; ce sont aussi des avocats français, des professeurs du collège Sadiki ou du lycée Carnot. Les sujets sont empruntés à l'histoire, à l'hygiène, à la littérature, à la sociologie ; ils sont mis au point des préoccupations d'un auditoire musulman, et d'une élite soucieuse de son rôle dans son milieu social ; les aperçus sont orientés vers la réalisation des idées exposées. De tels efforts sont couronnés de succès : il ne s'agit point de ces succès d'estime qui sont marqués par des applaudissements d'ailleurs faciles à cueillir des mains d'un peuple bienveillant et amoureux de bien dire et de rhétorique sonore ou fleurie ; il s'agit de réalisations pratiques. Quelques-unes de ces conférences sont reprises sous forme de causeries et répétées en langue arabe parmi les parti-

sans : ce sont les causeries de *quartiers*. Là, les sujets sur lesquels on insiste sont ceux qui ont un sens plus concret et une portée plus directe : on parlera aux ouvriers de l'alcool, du jeu, de la prévoyance, de l'enseignement professionnel et aussi de l'association entre gens de métier. Les « Jeunes Tunisiens » de la bourgeoisie se font ici les éducateurs du prolétariat. La Sadikia ne poursuit pas seulement et étroitement une œuvre de culture aristocratique, elle comprend une œuvre d'éducation démocratique : elle réalise dans les classes de la population musulmane, par une pieuse alliance de la pensée islamique et de la méthode scientifique, une véritable et bienfaisante coopération des idées (1).

La Naceria (2).

Voici, sous le patronage de hautes personnalités musulmanes une société essentiellement populaire. Conserver le goût et les traditions de la musique arabe, développer, par les exercices physiques, les forces d'une race que l'anémie congénitale risque d'appauvrir, tel est le double but de cette société indigène de musique et de gymnastique. Elle a organisé une sorte de fanfare, toute composée d'instruments indigènes en cuivre et en bois, qui exécute de préférence des morceaux arabes : cette initiative correspond à une inquiétude et à un désir qui se sont récemment manifestés parmi les musulmans. Comme les airs arabes ne se transmettent, ainsi que les dessins, que par la mémoire et qu'ils risquent de s'altérer ou même de se perdre par cette tradition orale et fugitive, d'aucuns ont songé aux moyens de fixer et de retenir ces échos qui traduisent les émotions et les états d'âme du passé, de là est née la pensée d'écrire ces airs et d'en faire étudier la partition qui est d'ailleurs d'une originalité impressionnante par l'inattendu des contre-temps et des syncopes, et par la hardiesse un peu rude des dissonances, par le pittoresque de la phrase.

La musique, à vrai dire, ne représente que la moindre part du programme que la Naceria s'est imposé. Sa principale raison d'exister, c'est *l'Education physique*. Elle la conçoit dans l'esprit occidental, comme une application de l'hygiène, et dans cette

(1) Son président actuel très actif et dévoué est Sidi Khaïrallat.
(2) Fondée en 1907 par Sidi Béchir Sfar.

voie elle se conforme sous la direction d'un professeur français aux principes de gymnastique rationnelle qui sont appliqués dans nos écoles. Fréquentés avec assiduité, acceptés avec entrain, les exercices ont formé des sujets qui ont pu se mesurer avec honneur avec de sérieux concurrents de la métropole. La Naceria s'est même distinguée en 1909 aux fêtes de gymnastique données à Angers, elle a mérité d'être félicitée par le jury. Car les services qu'elle rend, groupant sous son étendard vert et rouge, constellé d'or, où déjà tinte la sonnerie des médailles, des jeunes gens qui sont de toutes conditions, joignant dans son ensemble l'utile et l'agréable, offrant aux jeunes artisans une distraction saine au sortir du Souk. La Naceria rapproche les membres de la famille tunisienne, elle inculque aux plus humbles la notion d'une vie ordonnée et équilibrée, elle fait, sous les dehors d'ailleurs consistants d'une œuvre d'éducation sociale et artistique, en réalité une œuvre d'éducation sociale.

Tandis que la Khaldounia présente à l'observateur comme la forme particulière de l'enseignement supérieur et complémentaire de la Mosquée de l'Olivier, que la Sadikia semble la forme post-scolaire d'un enseignement secondaire musulman et complémentaire du collège Sadiki, la Naceria peut apparaître comme la forme post-scolaire de l'école coranique et complémentaire de Kouttebb. Grâce à l'association, la population, l'élite musulmane, en appliquant nos principes de coopération et de méthode à l'éducation moderne des indigènes, par l'intuition de ses besoins, par l'intelligence des exemples qu'elle pouvait observer sous notre protectorat, et par l'élan de ses aspirations vers le progrès a su harmoniser *la vie après l'école* avec ses institutions religieuses et avec son organisation sociale et avec sa destination dans le *novus ordo rerum* créé par la France dans la Régence.

Associations à caractère économique.

L'agriculture, l'industrie, le commerce et ce qui en est le complément nécessaire, une société d'études, ont une représentation propre à chacune de ces manifestations de l'activité. Au point de vue agricole, notons les associations rurales ou syndicats d'inondation ; au point de vue industriel, les divers types de coopératives, l'une pour la fabrication des chéchias, l'autre pour la fabrication des babouches, la troisième pour la

fabrication des tapis. Au point de vue commercial, la coopérative des épiciers Djerbiens et la société commerciale de Sousse. La société d'études d'ordre essentiellement général, si l'on s'en rapporte seulement à la définition statutaire, est représentée par le Cercle tunisien.

Les syndicats d'inondation.

L'eau est, sur le sol et sous le climat tunisien, le facteur premier de richesse ; elle peut se transformer suivant les circonstances en la plus terrifiante cause de calamité. Nappe souterraine, surgissant à la surface en nappes constantes que des canaux habilement aménagés répartissent à travers le domaine, elle porte partout avec elle la fertilité. Se ruant en torrents boueux et caillouteux, en flots grossis et soudains, sous la pluie qui se précipite, aux changements de saison, elle devient le torrent qui dévale de la montagne, balaye le plateau, noie la plaine et porte dans sa course effrénée la dévastation. La Tunisie agricole est subordonnée au régime des puits ou au régime des ouedds.

C'est le besoin de se défendre contre les caprices ou les violences des ouedds qui a suggéré aux propriétaires ruraux indigènes l'idée de se constituer en groupements.

Ces associations rurales musulmanes sont anciennes (1). A quelle époque remonte réellement leur fondation? On ne saurait le dire. Ce qui est original, ce n'est pas tant leur mode d'association que leur système hydraulique ; ce fait témoigne de leur ingéniosité en même temps qu'il explique leur initiative.

Dériver l'action de l'inondation qui est malfaisante pour la rendre bienfaisante, tel est le problème hydraulique qui s'imposait aux efforts des habitants du Centre, en particulier de ceux qui sont établis autour de Kairouan. Ils y ont réussi par un appareillage de digues que M. Pinet, contrôleur civil, adjoint à Tozeur, a décrit avec de précieux détails techniques dans une curieuse brochure sur sa circonscription. Grâce à l'aménagement de digues spéciales, en la période de crue, l'oued est capté et réparti en multiples bras sur le plateau et le long des pentes ; par ce réseau artificiel, l'inondation est régularisée et, par un mécanisme de vannes, elle peut se transformer en une irrigation méthodique, assurant à chaque riverain la provision

(1) Peut-être fondées au XIIIe siècle.

d'eau proportionnelle à son domaine, ou le protégeant contre un débordement destructeur de sa récolte.

De tels travaux qui se développent sur plusieurs kilomètres et qui sont menacés chaque année d'être anéantis et recommencés nécessitent de longues entreprises, de grosses dépenses ; ils dépassent les ressources et les forces d'un individu. De plus les opérations faites par le propriétaire d'amont intéressent le propriétaire d'aval ; la négligence, la maladresse ou la malveillance d'un riverain éminent peut nuire au riverain subjacent.

Le problème de l'eau dans le Sahel démontre à tous ceux que sa solution pratique intéresse, la nécessité d'aviser au péril, et la solidarité de tous devant la nécessité commune de conjurer un danger commun. Voilà comment s'est formée dans l'esprit des populations rurales indigènes, avant tout modèle, l'idée de s'associer. Rudimentaire à l'origine, entravée par de nombreuses et graves complications dans l'exécution des travaux et dans la gestion financière, viciée peut-être en principe par la difficulté de faire observer l'obligation pour tous les riverains d'adhérer au groupement, l'institution a dû subir avec l'établissement des Européens et sous l'administration du Protectorat une transformation qui en facilite le fonctionnement : c'est ce qui est démontré avec une compétence particulière par M. Penet à qui nous empruntons l'exposé de cette évolution :

« Il y a un siècle, trois associations d'irrigants coexistaient « aux environs de Kairouan : celle d'Abida, celle d'El Berka, « prenant leur eau à l'Oued Kéroud, et celle de l'Oued-Merguellil. « La première a disparu après la rupture du grand ouvrage de « Medeïna (1853). Les deux autres fonctionnent toujours ; ce sont « elles qu'ont transformées en syndicats réguliers les décrets « du 7 juillet 1906.

« Autrefois, tous les propriétaires recevaient l'eau bon gré, « mal gré et payaient une redevance ou plutôt une cotisation, « Rheddad, après chaque réparation des ouvrages principaux. « L'association était donc obligatoire.

« Elle n'avait pas de chef bien défini. Lorsque le Caïd, voire « même le Cadi, apprenait qu'une crue avait démoli une partie « de digue, plusieurs notaires, l'amine de l'Oued et celui d'agri- « culture étaient envoyés sur les lieux, et examinaient l'impor- « tance du dégât. Procès-verbal était dressé et aussitôt après,

« le travail de réparation était commencé sous la direction d'un « ouaggaf. Presque tous les propriétaires irrigants fournissaient « un certain nombre de méchias qui étaient pointées tous les « jours par deux notaires et les journées venaient plus tard en « déduction de la taxe de chacun.

« En même temps les notaires et l'oukil de l'oued établis- « saient ce qu'on appelle la Ferdha, c'est-à-dire la répartition. « Ils se basaient sur la surface irrigable (l'unité de superficie « étant la merja, carré de 25 mètres de côté) et appliquaient un « coefficient variable suivant la zone. Comme l'on comptait par « piastres, on arrondissait quelque peu les chiffres et les arti- « cles des Ferdhas convertis en francs et centimes se trou- « vaient ainsi toujours être des multiples de 3. Au lieu de faire « varier chaque année proportionnellement à l'importance des « dépenses le coefficient des diverses zones, leur chiffre restait « fixé d'une façon immuable, mais on le multipliait par un des « chiffres 1, 2, 3, 4, etc. ou 1/2. Ainsi l'on disait : les proprié- « taires sont imposés à une demi-ferdha, à deux ferdhas, à cinq « ferdhas, etc... »

« Les associations n'ont jamais cessé de fonctionner, mais les « difficultés devenaient de plus en plus nombreuses, les abus « donnaient lieu à des récriminations croissantes et les groupe- « ments se disloquaient. Les récriminations ne visaient jamais « le principe même de l'association, mais la façon dont la répar- « tition traditionnelle des eaux était violée par des personnali- « tés puissantes et aussi la gestion financière des oukils.

« Ceux-ci tenaient une comptabilité invraisemblable. Des « propriétaires payaient trois fois leurs taxes ; les autres, les « plus influents, ne les payaient pas du tout, tandis que les « humbles étaient emprisonnés purement et simplement s'ils « tardaient à s'acquitter. Que ces abus ne se soient jamais pro- « duits aux temps passés, il serait absurde de le croire ; mais, « aujourd'hui, ils paraissent aux indigènes beaucoup plus vexa- « toires.

« Ceux-ci protestaient aussi contre des ouvertures illégales « faites aux digues par des voisins non syndiqués, infractions « qui non seulement ne furent pas réprimées mais furent par- « fois consacrées par des jugements rendus par des personnes « insuffisamment informées sur ces questions spéciales.

« Une autre cause de récriminations était l'impossibilité pour

« l'oukil de contraindre deux Européens installés au milieu de « la zone d'irrigation à payer les taxes alors qu'ils profitaient de « l'eau.

« D'autre part, les menues infractions qui se produisaient au « moment des crues, comme la destruction volontaire d'un ou- « vrage dans l'intérêt d'un seul irrigant, l'agrandissement inten- « tionnel d'un déversoir, etc., étant maintenant déférées aux « tribunaux régionaux, la répression était devenue bien plus « lente, la procédure bien plus compliquée qu'au temps où le « caïd ayant tous pouvoirs, incarcérait séance tenante le délin- « quant. Par suite, ces sortes de délits s'étaient multipliés.

« Enfin, les créanciers de l'association étaient fort embarras- « sés pour la poursuivre puisqu'elle n'avait pas de personnalité « juridique. L'association, quand on lui réclamait des salaires « arriérés par exemple, se retranchait toujours derrière l'oukil « et le khalfas disant par l'organe du caïd ou de l'ouaggaf des « travaux : « Adressez-vous à la personne chargée des recouvre- « ments, elle a encore beaucoup d'arriérés à percevoir, et peut « par conséquent vous payer. »

« Dans ces comptes d'arriérés régnait un désordre indescrip- « tible : on avait laissé s'accumuler depuis 1892 près de « 11.800 francs d'arriérés de taxes non recouvrées pour l'oued « Kéroud seulement. Il est vrai que les chaïd et les dettes repré- « sentaient presque les deux tiers de cette somme.

« Bref, en 1905 les propriétaires se réunirent au contrôle civil « et signèrent une pétition demandant l'établissement de syn- « dicats réguliers. Faute de renseignements bien détaillés sur « la question, on prit pour types les règlements adoptés pour « les puits artésiens du Sud tunisien, et on appliqua aux syn- « dicats d'inondation de Kairouan cette législation que la prati- « que ultérieure devait montrer peu en harmonie avec la réalité « des choses et dont les syndiqués réclament la modification. « Quant à la situation juridique de ces groupements (situation « qui en France découle du mode de formation) elle reste insuf- « fisamment définie. Parmi les difficultés actuelles, la plus « importante à cet égard, celle qui pourrait en cas de procès « porter le coup le plus sensible à la solidité de ces groupe- « ments, c'est leur caractère non-obligatoire tout au moins vis- « à-vis de ceux qui n'ont pas signé les pétitions. Cette situation « est dangereuse.

« Voici, en quelques mots, comment fonctionnent les nou-
« veaux syndicats :

« Le Président prend le plus souvent l'initiative de la réu-
« nion ; il convoque les membres du syndicat, les délibérations
« sont prises conformément aux statuts et portent principale-
« ment sur la discussion du budget, et les grosses réparations
« ou modifications à apporter aux ouvrages. Elles fixent notam-
« ment le coefficient à payer par hectare dans chaque zône.

« Elles modifient le périmètre de ces zônes quand il y a lieu.

« L'amine de l'oued est la cheville ouvrière du syndicat :
« aussi ses journées de travail lui sont payées. C'est lui qui in-
« dique les réparations à exécuter et qui dirige tous les travaux.
« Ceux-ci sont, comme par le passé, exécutés par les proprié-
« taires, lesquels envoient leurs méchias aux digues. Après
« chaque réparation importante, ils reçoivent des bons de travail
« nominatifs.

« Au moment de payer ses taxes, chaque propriétaire réunit
« ses bons de travail et les verse au receveur syndical qui les
« porte en recettes et dépenses. Ces bons de travail ont permis,
« pour l'oued Zéroud, de commencer les réparations en septem-
« bre 1906, alors que le rôle de l'année 1906-1907 n'a été mis
« en recouvrement qu'en 1907.

« Les comptes de travail sont encore centralisés au contrôle
« civil en attendant que les amines des oueds soient familiarisés
« avec la tenue d'un livre de journées. La perception des taxes
« et la comptabilité proprement dite sont du domaine du rece-
« veur syndical.

« Les contraventions sont constatées par l'amine, consignées
« sur un rapport, et déférées aux tribunaux compétents. Les
« notaires, dont les vacations étaient une lourde charge pour
« l'ancienne association, n'ont plus aucun rôle à remplir dans
« les nouveaux syndicats.

« Que dire de la réglementation intérieure ?

« Si le besoin d'atteindre par des contraventions dressées con-
« tre eux les propriétaires abusant des eaux, amène les syndicats
« à élaborer une réglementation écrite, elle devra rester aussi
« souple que possible, suivre les modifications du sol, s'y plier
« et avoir d'autant plus d'élasticité que les conditions géographi-
« ques ont moins de fixité.

« D'ailleurs, nous avons vu que si le régime des inondations

« était de la plus grande utilité à la plaine kairouanaise, il ne « constituait pas la condition absolument indispensable de la « vie. Or les règlements d'eau, minutieux et sévères, ne sont « élaborés que lorsque l'existence même des populations est « liée à la bonne utilisation des eaux. »

Les Associations industrielles.

Les associations industrielles se sont organisées suivant le type des coopératives de production. Les industries indigènes qui ont tenté l'essai de la coopération sont : la fabrication des *chéchias*, celle des *babouches*, celle *des tapis*.

Chéchias. — Il est difficile d'apporter sur cette institution des détails précis ; l'article premier des statuts de cette société porte « que les statuts ne devront jamais être communiqués ». D'après des renseignements que nous tenons de l'obligeante communication de M. Zaouche, l'un des plus zélés propagateurs de l'idée coopérative parmi les Tunisiens musulmans, cette société a pour objet la fabrication de la coiffure nationale dans les meilleures conditions de qualité, et sur le modèle consacré par la tradition. Il s'agit de sauvegarder la marque du péril dont elle est menacée par la concurrence étrangère, et de conserver à l'article tunisien, avec sa réputation de bonne façon, sa place sur les marchés d'Orient. Cette concurrence, faite principalement par l'Autriche depuis 1881, est très redoutable : l'article autrichien peut être offert dans les souks à 0 fr. 75, 1 franc, 1 fr. 50 pièce, tandis que l'article de Tunisie vaut de 6 à 12 francs et même 15 francs. Il est vrai que le bon marché revient ici comme ailleurs assez cher et expose le client à de plus fréquents renouvellements ; comme c'est vers le meilleur marché, surtout dans les années déficitaires, que l'acheteur se porte peu à peu, l'indigène prend l'habitude de se pourvoir à bas prix, ne prévoyant pas qu'il sera contraint après quelques mois d'usage ou peut-être à la première averse de revenir chez le marchand.

Cette société est à capital et personnel variable ; elle partage les bénéfices entre ses membres.

Babouches. — Moins discrète, cette coopérative est mieux connue. Elle se propose d'acheter les matières premières en commun et, les détenant en entrepôt, de les céder aux fabricants à meilleur prix et de meilleure qualité. Elle comprend de petits fabricants. A Tunis on compte 200 maisons, environ 300 ate-

liers, qui occupent chacun 5 ou 6 personnes gagnant chacune en moyenne 1 fr. 50 par jour ; à Kairouan on compte une centaine de familles. Ce groupement a été déterminé par deux circonstances : la cherté des peaux qui, en provenance de Syrie, étaient grevées d'une taxe douanière de 60 francs par 100 kilos et l'étroitesse du débouché qui s'est restreint depuis que la paire de babouches est frappée d'un droit de 1 franc à l'entrée en Algérie.

Le capital est constitué par des actions de 18 francs payables à raison de 1 fr. 50 par mois. Les bénéfices sont répartis par moitié entre les fabricants et les bailleurs de fonds, ou plus exactement, puisque les bailleurs de fonds sont des fabricants, entre le capital et le travail par moitié.

La coopérative de Tunis réunit 800 actionnaires qui effectuent chaque mois un versement de 5.000 francs. La coopérative de Kairouan comprend 100 actionnaires.

Un conseil d'administration, composé de 15 membres, pourvoit à toutes les opérations d'achat, de vente, de répartition.

Grâce à la constitution du capital et à la cohésion du groupement, chacun de ses membres peut obtenir un crédit de 200 à 1.500 francs.

Par leur entente les coopérateurs peuvent améliorer leur bien-être, et exercer une protection mutuelle l'un sur l'autre dans le cas d'adversité.

Toutefois, nous ne pouvons affirmer si cette aide est matérielle ou morale ; nous n'avons pu savoir s'il existait là comme ailleurs dans la métropole, un « fonds de solidarité » constitué par un prélèvement sur les bénéfices.

Tapis. — Cette coopérative fondée à Kairouan date de cette année 1909 ; elle procède du type de la coopérative des babouches (ou Saâdia). Elle répondait à un besoin urgent ; l'industrie Kairouannaise, appréciée depuis la Mecque jusqu'à Fez, réputée pour ses tapis de prières, recherchée pour la solidité de ses couleurs, était fortement battue en brèche par l'industrie européenne, qui lui opposait des articles à meilleur marché obtenus à la machine avec des laines inférieures et teintes aux couleurs minérales très fugitives. Les plus intéressants efforts sont tentés pour sauver cette industrie tunisienne et cette marque.

Le Gouvernement du Protectorat s'applique à recueillir les dessins qui, on le sait, conservés « dans l'œil et dans la main »

et transmis de père en fils parmi les artisans, risquaient de se perdre : un album est, croyons-nous, en préparation. De plus l'administration redouble de soins pour prévenir la fraude, dépister les manœuvres de fabricants qui essaient d'introduire sur la place des articles qu'ils font ensuite sortir avec le cachet de la douane, et que, sous le couvert de cette marque, ils croient pouvoir vendre comme articles indigènes.

D'après nos renseignements, cette coopérative promet de bons résultats.

Dans l'ensemble, ces institutions présentent les mêmes caractères que dans la métropole : un trait original, tout local, les en distingue : c'est la persistance de l'atelier de famille. Cette tradition empêche la concentration du travail, concentration qui permettrait de réduire les frais généraux d'installation, de réaliser des économies de rouages et de temps. Ce serait la véritable coopération de production : en l'état actuel, c'est plutôt la coopérative de consommation de matières premières en usage dans chaque industrie, c'est le premier degré.

Timide dans son fonctionnement, la coopération industrielle fait preuve de la même timidité dans son extension ; elle s'est pour le moment spécialisée et localisée. Elle est spéciale à trois industries : ce sont, il est vrai, les plus menacées ; ce sont aussi celles qui, plus invétérées, plus enracinées dans tout l'Orient, plus accréditées auprès des Européens friands d'exotisme ont le plus de chances de survivre à la crise générale. A considérer les faits dans leur ensemble, on distinguerait assez aisément d'autres industries auxquelles la coopération pourrait être heureusement appliquée : nous ne parlons pas de la sellerie qui passe avec la mode ; nous faisons allusion à la soie et à la céramique. Pour ce dernier article, peut-être est-il question à Nabeul de tenter un essai ; nous n'oserions prendre un vœu émis dans une conversation, même autorisée, pour une réalisation. Quant à la soie, nous savons quelle est la concurrence faite par les pays occidentaux ; on en pourrait dire autant de certains tulles ou de certaines mousselines qui traversent la Méditerranée pour recevoir à la douane l'estampille orientale, et revenir pour figurer luxueusement à l'étalage de nos boulevards. Ce sont là des conditions défavorables dont les indigènes se rendent un compte exact ; ils constatent ces difficultés, et ils attendent du législateur le moyen de les vaincre. Ce jour-là, ils

pourront tenter une nouvelle initiative; confiants dans l'avenir, ils s'y préparent avec l'appui éclairé du protectorat : une section de tissage a été créée à l'école industrielle de Tunis ; elle est confiée à un maître canut de Lyon, qui a pour auxiliaire un jeune monastirien formé par les soins de la Direction de l'Enseignement à l'école municipale de tissage de la Croix-Rousse. Abrités derrière une législation douanière qui assure la loyauté des transactions, les tisseurs tunisiens pourront oser la fondation d'une nouvelle coopérative.

D'après les résultats obtenus, si modestes soient-ils, on peut pressentir tout le bien-être que cette rénovation des mœurs et cette restauration des anciens métiers apporterait dans la bourgeoisie tunisienne appauvrie, et dans le prolétariat urbain impropre à tout autre travail.

Les associations commerciales.

Ces associations commerciales sont représentées par une coopérative d'épicerie à Tunis, et une société de crédit à Sousse.

Coopérative d'épicerie. — Ce groupement comprend les épiciers détaillants : ce sont des *Djerbiens*. Ils se proposent l'achat en commun et direct en France. Les premières années ont été laborieuses. C'est le succès de la *Saadia* qui a décidé de l'existence de cette association : les Djerbiens voyant la bonne marche des fabricants de babouches ont appelé au milieu d'eux M. Zaouche, l'inspirateur du mouvement, et guidés par son expérience, ils ont pu triompher de leur méfiance.

La coopérative procède à des achats en gros, et fournit les approvisionnements des détaillants.

Le capital est constitué par des actions de 36 francs, payables à raison de 3 francs par mois.

Vu l'extension prise par la ville, les Djerbiens, obligés de se répartir entre les divers quartiers, souffrent de leur dispersion rendue nécessaire pour parer à une concurrence réciproque; ils se plaignent de l'éloignement où ils sont du dépôt d'approvisionnements.

Cette association est, croyons-nous, particulière à Tunis.

Comme l'on voit, bien qu'il s'agisse d'articles d'alimentation, dans une ville à forte densité, cette association n'a en aucune manière le caractère d'une coopérative de consommation. Ce type fait absolument défaut. Pour tirer une conclusion des types que

nous venons de décrire, nous remarquerons que ces coopératives se ramènent à un même type, poursuivant un même but : la *coopérative d'achat* pour la vente aux fabricants ou aux intermédiaires en matières premières ou en denrées alimentaires. De coopératives de production ou de consommation directes, il n'y en a point et on n'en parle point ; l'heure de telles initiatives ne peut être venue. Songeons que tout ce mouvement se rapporte à l'initiative de quelques-uns, véritables apôtres, auprès de leurs coreligionnaires, d'une doctrine économique nouvelle, éducateurs d'une classe de travailleurs restés individualistes sous le régime corporatif d'antan.

Société commerciale de Sousse.

Sur cette société de crédit, nous n'avons pu rassembler de renseignements certains. Le crédit est-il le prêt gratuit, coranique ? Est-il à escompte, par une interprétation moderne des textes qui autorisent, nous a-t-on dit, non d'après la lettre, mais d'après l'esprit du prophète, le prêt d'argent avec intérêt pour un motif pieux, considérant par extension le prêt comme un acte charitable si les revendications des créanciers ne sont point usuraires ? Nous ne pouvons rien affirmer, hormis que les Musulmans négociants peuvent obtenir des avances de cette institution.

Le Cercle Tunisien (1).

Pour caractériser ce groupement suivant une méthode objective, nous croyons utile de reproduire et de rapprocher deux textes extraits des statuts.

L'un précise le but de la société ; l'autre prévoit l'affectation des fonds en cas de dissolution.

D'après l'article premier, le but du Cercle tunisien est d'étudier en commun les *différentes questions économiques* intéressant les indigènes.

D'après l'article 27, en cas de dissolution soit volontaire, soit prononcée par un jugement ou par un décret, l'actif du Cercle sera réparti entre les différentes œuvres ou associations musulmanes de bienfaisance, ou ayant un caractère d'utilité publique. Par définition et par destination, le Cercle tunisien apparaît

(1) Créé en 1909.

d'après ses statuts comme une société musulmane d'économie politique.

Elle est fondée entre vingt personnes à Tunis ; elle peut avoir des correspondants dans la Régence, elle ne doit pas, d'après ses statuts, comprendre plus de cinquante membres. La cotisation est fort élevée. A considérer la limitation des membres et le taux de la cotisation (qui est, croyons-nous, d'au moins 100 francs par an) cette association constitue un groupe restreint essentiellement aristocratique, représentant la haute bourgeoisie et l'intellectualité tunisiennes.

La formation de cette société coïncide avec deux faits qui sont la double manifestation d'un même phénomène : la publication d'un périodique indigène musulman rédigé en français le *Tunisien*, et l'accession des indigènes musulmans à la conférence consultative. C'est une comparaison riche en observations et peut-être en hypothèses que celle des préoccupations du Cercle Tunisien avec le programme de la « *Jeune Tunisie* » tel qu'il est formulé dans son organe, et tel qu'il ressort des discours de ses délégués. En rapprochant les conversations ou conférences du groupe d'études des articles de presse et des vœux présentés à la conférence consultative, l'observateur ne sera peut-être pas illusionné par les apparences, s'il avance qu'en réalité le Cercle Tunisien est le cerveau où s'élabore la pensée collective du groupe de la rénovation de la population musulmane ; il ne sera peut-être pas téméraire d'avancer que là se rédige le cahier des doléances des indigènes, et que là réside le critère des mesures gouvernementales.

Le Cercle Tunisien est-il politique ? De telles déclarations ne se font point dans les statuts. Au contraire, c'est une société d'études économiques ; voilà la lettre : Quel est aujourd'hui l'esprit de l'association ? La « *Jeune Tunisie* » est-elle un parti? Non ; c'est la formule d'une aspiration vers la régénération. Demain peut-être : c'est à ce demain fatal comme le progrès qu'il convient de préparer l'indigène par l'éducation en vue de l'association. Là se dessine le devenir, là réside le devoir, devoir présent et mutuel.

Les indigènes ont-ils conscience de cette possibilité ? En est-il qui prévoient l'orientation du cercle vers l'action politique ? Ces craintes et ces espérances s'expriment avec une extrême circonspection. Au degré de civilisation occidentale vers lequel

montent les musulmans, une crise psychologique les éprouve. On pourrait discerner dans cette société, du moins dans la bourgeoisie, trois états d'âme juxtaposés. Un pieux attachement à la tradition, une douloureuse et même angoissante attente, et un enthousiaste ou fiévreux affranchissement. Chacun de ces états est propre à un type différent, et il n'est pas rare de rencontrer chacun de ces types dans une même famille ; à plus forte raison se rencontrent-ils au Cercle tunisien, mais ici en proportion inégale.

« Les Enfants de la Tradition » (si nous pouvons transposer ici, par une curieuse analogie, l'expression de M. Bureau) sont enracinés dans leur foi coranique, dans leurs habitudes ancestrales ou patriarcales ; ils sont intransigeants. C'est la vieille Tunisie cristallisée. Les « Enfants du progrès » avec l'ardeur des adeptes ont brisé leurs idoles, les ont brûlées; ils sont exaltés par la science, la philosophie et leurs abstractions ; ils marchent en avant, toujours plus en avant, ils veulent être des entraîneurs. Entre les deux, ce sont vraiment « les enfants de la crise » ; ceux-là sont retenus par la tradition qui revêt la forme familiale confondue avec la forme religieuse et par son pieux sentimentalisme agit sur leur cœur de fils, d'époux, de frère, d'ami ; cependant ils sont attirés par tout ce qui est concrètement vrai, beau, bon dans notre idéal et convainc la raison ; ils craignent le déchirement pour les leurs, pour eux-mêmes, pour la masse qui sent comme eux et ils espèrent dans le temps qui accomplit son œuvre par transition ; ils ont confiance dans les générations futures que, par un pressentiment éclairé et doux, ils voient plus heureuses que les générations actuelles. Ils respectent, vénèrent ceux qui conservent le culte du passé ; ils tolèrent affectueusement ceux qui saluent déjà une ère nouvelle ; ils sont gens de tempérament ; ce sont les sages. Ils n'essayent guère d'attirer les conservateurs au Cercle Tunisien ; en y entrant eux-mêmes comme en participant à la vie publique dans la presse ou à la conférence, ils ne refrènent point ; ils frènent les leaders ; ceux-ci peuvent souhaiter l'exercice des droits politiques, ceux-là, pour le moment, se contentent de revendications économiques et sociales : ce sont des *réalistes*. Or c'est, ce nous semble, le caractère même qu'offre dans sa vie de groupe le cercle tunisien, d'ailleurs plutôt puissance d'opinion que puissance d'action ; il est vrai que la première est le levier de la seconde ;

mais pour le moment et à raison des conditions pécuniaires du recrutement et de la condition de fortune des adhérents, c'est l'opinion d'une aristocratie. Abstenons-nous de toute présomption ; attendons le jour où la masse aura fait son éducation, son initiation, son apprentissage ; peut-être ce jour-là verra-t-on naître, c'est une loi historique, de nouveaux Cercles tunisiens. Ce jour-là, une opinion publique, une opinion démocratique s'affirmera et les groupes d'études se transformeront en clubs, sources d'énergie pour l'action politique. Cette heure est encore éloignée. Des expériences sur des champs d'observation plus directement accessibles montrent assez qu'un peuple même occidental change plutôt d'idées que d'habitudes.

Associations à caractère humanitaire.

Ces associations sont de deux types : l'une appartient à la catégorie des œuvres de prévoyance : telle est la *Société de prévoyance indigène* ; l'autre se range dans la classe des œuvres d'assistance : telle est la *Société de bienfaisance musulmane*.

Les sociétés de prévoyance indigènes.

La calamité la plus menaçante pour les populations indigènes de l'Afrique du Nord, c'est la disette. En l'état actuel de l'outillage agricole, il est difficile de la conjurer ; lorsqu'elle sévissait, il était difficile jusqu'à présent du moins, d'en atténuer les effets. La récolte déficitaire est la conséquence fatale de l'ignorance ou de la routine des cultivateurs indigènes et de l'imperfection du régime hydraulique.

Dans les meilleures années, le fellah ou le propriétaire ne pourrait tirer de son exploitation un rendement suffisant pour satisfaire aux besoins de l'année courante et pourvoir aux besoins de l'année suivante si les intempéries de l'automne ou du printemps ont compromis le succès de ses labours ou de ses semailles. Quand l'Européen obtient un rendement de 10 à 13 à l'hectare, il atteint à peine à 5 ou 6 ; c'est faute d'engrais et d'instruments. Puis, l'irrigation n'est point encore complètement organisée : c'est capital dans une contrée où le régime des récoltes est subordonné au régime des pluies. Cette relation est si étroite que les indigènes ont pu reconnaître par l'expérience des périodes alternantes de sécheresse et de stérilité ou

d'humidité et de fécondité, et une durée variable entre 5 et 7 années. Pour ces causes, que l'on peut voir disparaître avec le temps sous la bienfaisante influence du protectorat qui poursuit simultanément une sage politique scolaire et une prudente politique hydraulique, développant l'enseignement professionnel agricole parmi les indigènes et multipliant les canaux d'arrosage principalement dans le Sahel, la disette demeure toujours suspendue comme une épée de Damoclès sur les populations rurales indigènes. Or le manque de céréales ou le manque d'olives, deux formes d'un même fléau, c'est la famine pour l'année présente et pour l'année future.

Faute d'orge ramassée à la récolte, l'indigène ne pourra préparer le couscous de la famille jusqu'à la récolte prochaine et il ne pourra prélever la semence pour les labours d'automne ou de printemps, et assurer la nourriture de l'année suivante. Faute d'olives, il ne pourra effectuer l'échange contre l'orge dont il a besoin pour l'alimentation du groupe patriarcal, et il ne pourra se constituer une réserve suffisante pour patienter jusqu'à la cueillette d'une plantation qui est plutôt d'un rendement bisannuel. Survienne, comme le fait s'est produit en 1908, une invasion de sauterelles au moment même où l'orge verdoyait en ondes épaisses, survienne un coup de siroco qui brûle l'olive grossissante et tendre à l'abri du grêle feuillage, voilà des vicissitudes avec lesquelles il faut toujours compter : ce sont les plaies d'Afrique.

Ces conditions imposent des précautions. Les indigènes les ont-ils connues et, les connaissant, les ont-ils toujours observées ? N'ont-ils pas commis des négligences qui ont rendu nécessaire l'intervention du protectorat ?

Que les populations du bled aient songé aux moyens de se prémunir contre les maux auxquelles elles étaient exposées par les circonstances de leur habitat, c'est un fait affirmé par ceux d'entre les Tunisiens qui sont le plus versés dans l'histoire de l'Islam. Avant l'occupation française, il existait en Tunisie (comme d'ailleurs en Algérie) ce que nous appelons le Mont-de-Piété frumentaire dans les institutions de la vieille France. Les anciens parlent avec des souvenirs précis du prêt gratuit de semences ; tel nous avons retrouvé nous-mêmes dans les archives d'Arles au centre d'un pays agricole, le *prêt charitable du bled de semences*, confrérie placée sous le patronage de l'archevêque d'Aix.

Chez les populations musulmanes agricoles, d'après le même témoignage, on retrouve cette institution de prévoyance et de mutualité ; elle se présente également avec un caractère religieux ; elle est inspirée par les préceptes du Coran qui recommandent l'aide fraternelle et la contribution du dixième ; elle est constituée entre les seuls musulmans. Chacun des membres participant à la moisson ou à la cueillette, prélève sur sa récolte la part du pauvre, et la dépose en nature en un endroit convenu ; ce n'est pas le grenier, c'est le silo. Les temps ont-ils été contraires, les nécessiteux reçoivent gratuitement, à titre de prêt, le Coran interdisant toute clause onéreuse dans un tel contrat, de quoi attendre la récolte suivante, c'est-à-dire de quoi se nourrir et semer.

Telle était la tradition coranique et patriarcale. Comment s'est-elle altérée en Tunisie au point de tomber en désuétude ? Est-ce par une succession ininterrompue d'années désastreuses qui ont épuisé les réserves ? Est-ce par un abaissement du rendement agricole, par un délaissement de la terre lourdement grevée d'impôts sous les dominations despotiques d'antan ? Est-ce par cette désaffection de l'habitude de la prévoyance que l'on remarque dans certains états sociaux comme consécutive d'une misère invétérée et déprimante ? Ces diverses explications se devinent, soit à travers de longues et confidentielles conversations avec les indigènes éclairés, soit en observant la précarité où se débat encore aujourd'hui le fellah.

Aussi, devant l'impuissance à laquelle la population rurale indigène était réduite de restaurer par l'initiative privée le mont-de-piété frumentaire ruiné, était-ce un devoir humanitaire et social, économique et politique pour l'Etat, de recommencer l'œuvre du passé et de la rénover pour la mettre en harmonie avec les exigences et les progrès des temps modernes.

En procédant par comparaison, on remarquera les caractères suivants qui distinguent le nouveau de l'ancien régime :

a) La participation est *obligatoire* ; cette obligation est le corollaire même de la solidarité qui doit unir les membres d'une collectivité devant la calamité commune.

b) La cotisation se paye en espèces et non plus en nature : elle est d'une perception plus facile et le fonds qu'elle constitue est d'un emploi plus pratique. Avec l'argent, l'administration de la société achète le stock nécessaire aux approvisionnements

dans les meilleures conditions de prix et de qualité plus uniforme ; la taxe est plus équitable.

c) Le remboursement du prêt peut se faire en nature, au cours du jour, d'après une mercuriale officielle.

d) La tutelle des pouvoirs publics exerce une action réelle et morale ; réelle, elle l'est par la participation pécuniaire sous la forme d'une avance gratuite ; morale, elle l'est par le contrôle que ses délégués exercent sur la gestion des affaires. Par ce fonctionnement, l'institution offre des garanties de sécurité et de stabilité qui inspire la confiance, relève le courage pendant les périodes d'épreuves. N'est-ce point ce qu'a démontré la crise de 1908-1909 ? Grâce aux sociétés de prévoyance indigènes, le fellah a pu manger sous le gourbi et le bled a pu reverdir.

Certes l'institution n'a point encore montré tout ce qu'elle pouvait, elle est en quelque sorte née d'hier. Tous les indigènes ne comprennent point encore assez le mécanisme du rouage ; ils sentent obscurément, d'instinct, le sens et la portée de l'œuvre, ils sont un peu surpris, peut-être défiants, à la vue de certaines prescriptions qui rompent avec leurs usages. Les sociétés valent ce que valent les caïds.

Par décret du 20 mai 1907, le Gouvernement à institué une « Société indigène de prévoyance, de prêts, de secours et de mutualité agricoles dans chaque caïdat. » Tous les agriculteurs figurant sur les rôles de *l'achour* du Kanounon de l'impôt foncier de Djerba en font partie. Elle est formée de sections locales et administrée par un Conseil placé sous la présidence du caïd. Un conseil de contrôle et de surveillance placé sous la présidence du secrétaire général du Gouvernement ou de son délégué vérifie la marche des opérations de toutes les sociétés.

Les ressources sont formées par les centimes additionnels à l'achour, etc. Le nombre des centimes afférent à chaque impôt est fixé par le conseil d'administration de chaque société.

Les ressources sont réparties en trois fonds :

1° fonds d'*achour* pour blé de semences et cultures de céréales.

2° fonds de Kanoun pour oliveraies ou palmeraies.

3° fonds de secours, provenant de dons et de legs, 5 0/0 des prêts et emploi des fonds disponibles.

Ce fonds doit pourvoir en cas de disette aux agriculteurs, aux sociétés de prévoyance et aux ouvriers agricoles.

Le Gouvernement leur consent une avance remboursable sans intérêt de 500.000 fr. à valoir sur le million que la Banque de l'Algérie met à sa disposition.

Toutes les opérations financières sont faites par la Direction des finances, et la recette générale tient un compte à part des recettes et des dépenses.

Les sociétés peuvent aussi contracter des assurances contre l'incendie, la grêle, créer des coopératives d'achat et de vente entre leurs membres.

Les refus d'adhésion ont été généralement rares et retirés. Les centimes additionnels sont assez élevés pour constituer un avoir social suffisant.

Assistance.

La société de bienfaisance musulmane.

Cette association a pour but de venir en aide à ceux qui sont réduits à l'indigence par l'incapacité de gagner en travaillant des moyens d'existence. La demande de secours doit être adressée au comité par écrit : elle est examinée par un comité qui statue sur chaque cas en séance publique. Les cas sont examinés à la suite d'après leur inscription, et les secours sont distribués tout d'abord à ceux qui n'ont point été encore assistés : ceux-ci ne peuvent être admis à un nouveau secours qu'après l'épuisement de la liste dressée par le comité. Ces secours consistent en remise d'aliments ou de vêtements à domicile et par les soins de visiteurs que le comité à désignés, et qui se partagent entre eux les quartiers. L'institution est d'initiative privée ; elle se soutient par les cotisations des membres de la société. Elle a obtenu un local du gouvernement tunisien, ce sont deux salles de la *Tekia*, qui est un asile public de vieillards fondé avec les revenus des Habous. A ces ressources s'ajoute une allocation du gouvernement tunisien (qui, semble-t-il, a été supprimée), et une subvention de 1.200 fr. due à la libéralité du Bey. Le conseil d'administration afin d'augmenter ses ressources a sollicité la personnalité civile ; il a proposé, sur l'exemple de la société de bienfaisance israélite, l'établissement d'une taxe de 0,05 par livre sur la viande vendue aux indigènes. Jusqu'à l'heure actuelle ces questions n'ont point reçu de solution.

Avec l'assistance aux adultes, cette société organise la pro-

tection de l'enfance moralement abandonnée ; elle a créé une école où elle reçoit chaque jour 150 enfants depuis l'âge de 5 ans jusqu'à 12 ans ; ces écoliers sont répartis entre 4 classes : à l'école ils suivent les cours et les exercices des récréations, ils prennent un repas gratuit. Les cours sont faits en arabe ; ils comprennent la lecture du Coran, des notions de calcul, des leçons de choses ; un professeur de français enseigne notre langue une heure par jour dans chaque classe : tous les enfants prennent part à l'enseignement du français ; ils apprennent à lire, à écrire, à compter en français dès la petite classe où il nous a été donné d'assister à une leçon donnée par un ancien et dévoué sous-officier aux tirailleurs algériens ; nous avons éprouvé la joie d'entendre un bambin de 5 ans tout rayonnant de santé syllaber le mot cher à nos cœurs *France* que son maître avait, par une délicate attention pour son hôte, retracé en belle écriture ronde à la craie sur le tableau noir, et tous les petits répétaient à pleine gorge, marquant le naldne de la baguette qui résonnait militairement sur le bois : Fe, re, a, ne, fran, ce, e, ce. Ici on aime notre pays. Cet épisode scolaire est le poétique symbole de l'avenir qui verra les deux races étroitement associées. Dans les classes supérieures, les élèves sont initiés à notre grammaire ; d'aucuns commencent à apprendre quelques textes. Les salles sont élevées, aérées, claires, propres. Un réfectoire est aménagé avec un vestiaire et un lavabo de tous points analogues à ceux qui existent dans nos écoles métropolitaines. Chaque jour des distributions de pain et de plats chauds sont faites aux enfants dans une cantine. Un boulanger, un boucher de la société offrent gratuitement les quantités de pain, de viande nécessaires. Au sortir de l'école ces enfants sont surveillés dans la rue et jusque dans leur famille. Lorsqu'ils seront en âge, le comité étudie la possibilité de les placer chez des patrons et de leur faciliter leur apprentissage, continuant sur eux une sorte de patronage.

Fondée en 1905, reconstituée sur un plan nouveau en 1908, cette institution a rendu de réels services à la population artisane et urbaine pendant la période difficile de la disette. Son Président, M. Amor Bou Hajeb et son comité ont fait preuve d'autant de dévouement que d'habileté administrative ; grâce à ces qualités, la société de bienfaisance musulmane a victorieusement traversé la crise. Elle a pu clore l'exercice avec un reli-

quat qui assure la bonne continuation des résultats acquis. C'est là un exemple qui suffit à susciter des imitateurs dans les autres agglomérations urbaines de la Tunisie ; nous croyons savoir que l'on s'en préoccupe à Sousse. La bienfaisance musulmane fonctionnant d'après les vrais principes d'enquête, de contrôle, de distribution en nature, porte en elle les germes les plus sains de développement.

Accrue déjà de la protection de l'enfance moralement abandonnée, elle comporte des perfectionnements, tels que dispensaires, assistance par le travail, deux institutions de nécessité primordiale en l'état actuel du prolétariat musulman ; les promoteurs et administrateurs de la société les entrevoient, ils attendent d'avoir mieux fait encore leurs preuves pour mériter plus de confiance et concevoir plus d'espérances.

Conclusion.

Au cours de cette analyse, nous avons essayé de marquer chaque institution et chaque groupe d'institutions d'un caractère distinctif. Considérons maintenant le tableau dans son ensemble et essayons d'en dégager les caractères synthétiques.

La première place n'appartient-elle point aux associations à caractère éducatif ? C'est là que l'on note une des manifestations les plus anciennes de l'esprit de solidarité : la Khaldounia. C'est là que l'on constate l'évolution la plus complète de la forme postscolaire de l'enseignement ; elle apparaît à ses trois degrés, supérieur, secondaire et primaire, la Khaldounia, la Sadikia, la Naceria. Cest là que le cadre se déroule dans la plus harmonieuse corrélation avec les aspirations de l'élite intellectuelle, avec les besoins de la bourgeoisie, avec les nécessités du prolétariat.

Pourquoi cet essor primordial et ce développement perfectionné ? C'est que l'éducation et l'enseignement, qui sont dans une dépendance réciproque l'un de l'autre, sont aux yeux et dans le cœur de la « Jeune Tunisie » du domaine des questions du temps présent ; c'est que, sur ce terrain, elle trouvera la plus sûre voie d'accès à une civilisation supérieure qui, la rapprochant de la France, sans cesser d'appartenir à la Tunisie, lui permette de travailler en commun à la prospérité d'un pays favorisé par la nature, et jusqu'ici disgracié par l'homme.

Pour le moment l'éducation commence, elle est limitée à une région. Est-elle centralisée ? Exercera-t-elle un rayonnement vers l'intérieur ? Un indice autorisera cette prévision. A Sousse, il s'est crée en 1909 une association d'anciens élèves de l'école franco-arabe ; elle comprend des indigènes, elle organise des conférences du soir, pendant l'hiver. Ne concluons point par une généralisation anticipée et excessive, mais espérons. La politique d'association ne peut que gagner à cette politique scolaire toute moderne et démocratique dont un Résident général en encourageant la Khaldounia fut le promoteur, M. René Millet.

Plus récent, moins achevé dans son premier schéma, et cependant déjà plus ramifié au large dans l'Hinterland, nous apparaît le groupe des associations à caractère économique. Sauf le syndicat d'inondation, les coopératives, les associations commerciales, le cercle d'études tunisien datent en quelque sorte d'hier.

Plus ancienne que la Khaldounia, l'association de défense contre les inondations des ouedds, d'ailleurs toute spéciale au Sahel, (en l'état actuel des recherches historiques) témoigne de la puissance naturelle des circonstances économiques.

Comme le progrès des associations post-scolaires, coïncidant avec la propagation des idées françaises, prouve la vertu efficace des forces morales ! Combien alors par leur réunion, par un enseignement pratique et largement répandu qui seconde les initiatives des collectivités en quête de meilleur rendement, peut s'accroître la prospérité générale de la population ! Ne peut-on dès lors déterminer le véritable sens de la mission remplie par la France auprès de la population tunisienne musulmane: elle est venue l'aider à s'élever plus haut, toujours plus haut. C'est dans cet esprit qu'elle a le droit, parce qu'elle s'en reconnaît le devoir d'aller loin, toujours plus loin.

Dans le groupe économique, il faut observer comme dans le groupe éducationnel une corrélation : elle existe entre les institutions et les phases de la production des richesses, agriculture, industrie, commerce. Ici il ne semble point qu'un plan ait dirigé l'ensemble ; les occasions des phénomènes sporadiques ont donné naissance aux institutions : c'est l'observateur qui, par un besoin de classification scientifique, les coordonne; grâce à cette classification, il reconnaît les espèces et il remarque les lacunes. Le type de la coopération est plus fréquent, il est aussi plus uniforme, plus stationnaire, mais plus embryonnaire. Là

aussi, c'est, pour la plupart des cas, Tunis qui donne l'exemple. La « Jeune Tunisie » sait ; elle ose, elle éclaire, elle ébranle ; la masse ne sait point, elle n'ose point encore ; elle suit *longo proximus intervallo*. Voilà par quelle intelligence de la mentalité de cette majorité ignorante et inerte, et par quelle sollicitude pour la misère physique et morale où elle s'anémie et dégénère, la classe dirigeante modernisée à la Khaldounia, à la discipline de nos Universités métropolitaines, inscrivait en février 1907 au programme de son organe *le Tunisien*, comme symbole de foi en un idéal nouveau : « L'éducation des indigènes », comme une initiation aux institutions de la France qui s'offrent à eux en modèles.

La coopérative d'achat évoluera-t-elle vers la coopérative de production ? Regardons où en est la métropole. De plus, considérons qu'en Tunisie l'enseignement professionnel indigène conçu sur un plan remarquable (1) par son adaptation au milieu, n'est encore qu'à la première phase d'un fonctionnement à peine en marche en dehors des grandes agglomérations. Ces coopératives d'achat elles-mêmes sont plutôt une ébauche parfois mystérieuse, certes ignorée et incomprise dans d'autres pays comme Sfax, Gabès, où l'industrie indigène pourrait en profiter.

Si le Cercle tunisien est, en réalité, ce qu'il est en esprit, un cercle d'études économiques, voilà un vaste domaine pour son enquête et son action.

C'est dans le groupe des associations à caractère philanthropique que l'édifice semble en pleine construction. La base, reposant sur la prévoyance, a été restaurée ; l'étage supérieur destiné à l'assistance est monté par l'initiative privée. La besogne est, il faut bien le reconnaître en Tunisie, dans les Colonies, comme dans la métropole et en France, comme dans tous les pays, au-dessus des forces, et en dehors des ressources des collectivités privées. C'est dans cette fonction qu'apparaît le devoir social de l'Etat. Dans quelle mesure et suivant quelle méthode lui convient-il de s'en acquitter ? Subvention aux établissements privés ou assistance publique ? La subvention, l'Etat l'applique aux sociétés de prévoyance par analogie avec la législation en

(1) Ce plan est l'œuvre de M. Charléty, directeur de l'enseignement, président de la commission de réformes.

vigueur dans la métropole. A-t-il pu l'appliquer à l'assistance ? En 1908, il versait un subside à la « Bienfaisance musulmane », il a été supprimé. On aurait pu souhaiter de le voir maintenu, on aurait pu souhaiter de voir se multiplier les œuvres privées du même type. L'expérience et la prudence d'une part, l'urgence des remèdes à apporter aux maux ont décidé le gouvernement à se charger lui-même de l'organisation de l'assistance aux Tunisiens indigènes (1). Quelque confiance que pût lui inspirer l'essai de la « Bienfaisance musulmane de Tunis », il ne pouvait pas ne pas constater que c'était là un fait isolé, que beaucoup de temps s'écoulerait avant de voir naître pareille institution dans l'intérieur, que l'éducation administrative et sociale de la majeure partie des indigènes, dans ce domaine de l'activité, est encore à commencer ou à poursuivre. Il a estimé qu'il ne devait point attendre. C'est l'insuffisance des œuvres sociales parmi les populations musulmanes, c'est l'urgence des secours à apporter aux malades, aux vieillards, etc. dans l'intérieur et dans le bled, qui ont fait de ces œuvres sociales un corps d'œuvres d'institution publique.

Dans la situation actuelle, l'évolution de l'esprit d'association chez les populations tunisiennes musulmanes a donc procédé du type religieux et cultuel que la tradition avait consacré, spécialisé et immobilisé, au type scientifique pratique, modelé sur les idées modernes. Sans abdiquer sa foi, cette société procède aujourd'hui par une méthode concrète et réaliste. Ce n'est point la société toute entière, c'est une classe qui renaît ; ce ne sont point des intellectuels, ce sont des intelligents : ils comprennent la vie française, ils essayent de la vivre et, par leur exemple, de la faire vivre autour d'eux.

Les « Jeunes tunisiens musulmans ne sont point sans observer la floraison des institutions françaises sur le sol de la régence ; ils n'ignorent point l'activité et l'ingéniosité des israélites, leurs compatriotes, qui ont multiplié et varié les œuvres de solidarité, principalement les œuvres de solidarité philanthropique, complétant la bienfaisance par une « maternité », par une « dotation de la jeune fille », ils notent au jour le jour, dans les périodiques et dans les réunions, cette expansion morale de

(1) Le plan de cette organisation a été traité par M. Blanc, secrétaire-général-adjoint au gouvernement tunisien.

la civilisation occidentale aux conceptions si hardies et aux formes si souples ; ils se ressouviennent des siècles glorieux où l'Arabe reçut du Byzantin le flambeau de la civilisation, le porta de l'Orient vers l'Occident ; ils conservent confiance dans la vitalité de leur race, et le pieux souvenir du passé nourrit en eux un légitime espoir dans l'avenir ; se reconnaissant avec fierté comme les fils adoptifs de la France, ils entrevoient, non dans un lointain et fantaisiste mirage, mais dans l'interprétation nette, judicieuse et patiente des événements en cours, une renaissance arabe : ils appellent leurs frères cadets à leur aide ; ils les invitent à les suivre d'un geste calme, comme des sages qui, des sommets sereins des montagnes, saluent dans les crépuscules apaisés les indices de paisibles aurores.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS